

Prix d'excellence de l'édition 2025 des Ateliers d'été du Fonds Ricœur – « La dialectique entre reconnaissance et compromis : le fondement d'une éthique politique contemporaine ? »

Laure Gillot-Assayag

Postdoctorante CNRS-JSPS à l'université de Keio (Japon)

Abstract

This article aims to show that P. Ricœur's thought offers a robust theoretical framework for conceptualizing the dialectic between recognition and compromise, serving as foundation for a political ethics suited to the challenges of pluralism in contemporary societies. Compromise serves to mitigate conflicts arising from demands for recognition and to provide practical avenues for solving such disputes, while the imperative of recognition prevents compromise from degenerating into a mere strategic negotiation and enriches the practical imagination necessary for collective action. A Ricoeurian approach to politics enables to sketch out a political ethics grounded both on a "will-to-live-together" and "just institutions," one that acknowledges the inevitability of conflict but sustains the possibility of shared political existence.

Keywords: *Paul Ricoeur, recognition, compromise, democracy, political ethics.*

Résumé

Cet article vise à démontrer que la pensée de P. Ricœur fournit un cadre théorique précieux pour conceptualiser la dialectique entre reconnaissance et compromis comme fondement d'une éthique politique adaptée aux défis du pluralisme dans les sociétés contemporaines. Le compromis peut apaiser les conflits soulevés par les demandes de reconnaissance et fournir des pistes pratiques pour traiter ces différends, tandis que l'impératif de reconnaissance empêche le compromis de dégénérer en simple négociation stratégique et enrichit l'imagination pratique par l'action collective. Une approche ricœurienne de la politique permet d'esquisser une éthique politique fondée sur un « vouloir-vivre-ensemble » et des « institutions justes », qui reconnaît l'inévitabilité du conflit mais maintient la possibilité d'une existence politique commune.

Mots-clés : *Paul Ricœur, reconnaissance, compromis, démocratie, éthique politique.*

Études Ricœuriennes / Ricœur Studies, Vol 16, No 2 (2025), pp. 134-152

ISSN 2155-1162 (online) DOI 10.5195/errs.2025.737

<http://ricœur.pitt.edu>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-Noncommercial-No Derivative Works 3.0 United States License.

Pitt

Open
Library
Publishing

This journal is published by [Pitt Open Library Publishing](http://pitt-open-library-publishing.org).

Depuis 2017, les Ateliers d'été du Fonds Ricœur sont co-organisés durant le mois de juin à Paris par le Fonds Ricœur et la *Society for Ricœur Studies*. Chaque année, l'atelier est consacré à une œuvre spécifique de Paul Ricœur sur laquelle portent les contributions et les discussions.

En 2019, la fondation Goélands¹ a lancé un Prix d'excellence qui récompense chaque année la meilleure communication présentée lors de l'Atelier d'été. La lauréate ou le lauréat se voit remettre une somme de 1 000 euros et, dans les six mois qui suivent l'Atelier d'été, son texte est publié dans la rubrique « Varia » de la revue *Études ricœuriennes / Ricœur Studies*.

Sont éligibles à ce prix toutes les chercheuses et tous les chercheurs en *doctorat ou post-doctorat* admis à présenter une communication à l'édition des Ateliers d'été, et qui souhaitent candidater. La communication peut se faire en français comme en anglais et sa longueur doit être conforme à la durée de 20-25 minutes accordée à la présentation orale lors de l'Atelier d'été.

Les critères d'évaluation du jury concernant le prix d'excellence des Ateliers d'été sont les suivants :

1. L'atelier d'été du Fonds Ricœur portant chaque année sur une œuvre spécifique de Paul Ricœur, le jury privilégie les contributions qui placent cette œuvre au centre de leur réflexion.

2. Il apprécie ensuite la qualité scientifique des communications proposées : c'est-à-dire leur précision, leur rigueur argumentative et leur maîtrise éventuelle de la littérature secondaire concernant le sujet abordé.

3. Il valorise enfin tout particulièrement l'originalité des contributions, c'est-à-dire leur apport spécifique à la recherche ricœurienne et la nouveauté des thèses avancées.

En 2025, la huitième édition des Ateliers d'été du Fonds Ricœur était organisée par Azadeh Thiriez Arjani, Jean-Paul Nicolai, Stephanie Arel et Hsueh-i-Chen à Paris et elle était consacrée à *Parcours de la reconnaissance*.

Le jury du prix d'excellence était composé de Azadeh Thiriez Arjani, Martina Weingärtner, Michael Johnson, George Taylor et présidé par Jean-Luc Amalric.

La lauréate 2025 est : Laure Gillot-Assayag, Boursière post-doctorale CNRS-JSPS à l'Université de Keio (Japon), Chercheuse associée au Centre des Savoirs sur le Politique – Recherches et Analyses (CESPRA), École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris (EHESS)

Le titre de sa communication était le suivant : « La dialectique entre reconnaissance et compromis : le fondement d'une éthique politique contemporaine ? »

Jean-Luc Amalric

¹ Abritée par la Fondation pour l'enfance, reconnue d'utilité publique, la fondation Goélands se dédie à deux causes : la lutte contre les maladies génétiques (financement d'études ou de projets de recherche) et l'accompagnement de jeunes lycéens et étudiants défavorisés (octroi de bourses, financement d'équipements, etc.).

La dialectique entre reconnaissance et compromis : le fondement d'une éthique politique contemporaine ?

Laure Gillot-Assayag

Postdoctorante CNRS-JSPS à l'université de Keio (Japon)

Introduction

Cet article examine la relation entre reconnaissance et compromis, leurs points de convergence et divergence, à partir de la pensée de Paul Ricœur. Il s'agit de mettre en lumière la complémentarité fondamentale de ces deux concepts : ces derniers doivent nécessairement s'articuler l'un à l'autre pour élaborer une éthique politique adaptée aux sociétés pluralistes contemporaines.

Paul Ricœur lui-même brièvement explicité la relation entre reconnaissance et compromis, notamment à l'occasion d'une courte interview intitulée « Pour une éthique du compromis » (1991) et dans *Parcours de la reconnaissance* (2004). Il y présente le compromis comme la forme de la reconnaissance mutuelle :

On peut ainsi tenir le compromis pour la forme que revêt la reconnaissance mutuelle dans les situations de conflit et de dispute résultant de la pluralité des économies de la grandeur².

Cette relation mystérieuse n'a toutefois pas été interrogée dans la littérature sur la reconnaissance, y compris dans les travaux consacrés à l'œuvre de P. Ricoeur. Pour analyser les enjeux sous-jacents de cette proposition, restée à l'état d'ébauche chez P. Ricoeur, nous mettrons en œuvre un raisonnement analogique qui nous permettra, dans un jeu de correspondances imparfaites, de construire un système heuristique pour rendre compte d'une question qui serait restée insaisissable d'un point de vue théorique.

Aux origines du compromis et de la reconnaissance : une archéologie conceptuelle

Dans *Parcours de la reconnaissance*, Ricœur procède à une archéologie conceptuelle de la reconnaissance, dévoilant ses multiples strates sémantiques. Si l'entreprise philosophique de Paul Ricœur débute par un travail de « lexicographe³ », il ne constitue qu'un point de départ⁴ qui ne

² Paul Ricœur, *Parcours de la reconnaissance : Trois études* (Paris : Stock, 2004), 306-7.

³ « Si la fréquentation des lexiques n'est pas étrangère aux enquêtes de sens dans les grands chantiers philosophiques, elle a occupé dans mes recherches une place inaccoutumée en raison de la carence sémantique qui surprend le chercheur philosophe au début de son enquête. » Paul Ricœur, *Parcours de la reconnaissance*, 14.

⁴ Ricœur, *Ibidem*.

doit jamais perdre de vue son enjeu : donner une réplique philosophique à la définition « lexicale⁵ ».

Étymologies croisées : la « promesse » comme racine commune

Il nous semble possible de dégager pour le compromis et la reconnaissance, parmi la myriade des significations possibles, une « polysémie réglée⁶ », ainsi qu'une parenté conceptuelle.

P. Ricoeur note la polysémie sémantique du terme de « reconnaissance », doté de plus de vingt-trois significations dans le *Littre*⁷. Il note que la reconnaissance dérive du latin *re-cognoscere*, combinaison de *re-* (à nouveau) et *cognoscere* (connaître). Cette étymologie suggère un double mouvement : revenir sur ce qui est déjà connu, et l'identifier comme tel. La deuxième définition de la reconnaissance, analysée par P. Ricoeur, progresse vers l'identification de quelque chose qui n'a pourtant jamais été vu. La troisième définition opère le passage du registre de la connaissance au registre de la vérité (on a « reconnu son innocence »). Selon P. Ricoeur, les « idées-mères » peuvent être réduites à trois : « I. Saisir (un objet) par la pensée, (...) II. Accepter, tenir pour vrai III. Témoigner par de la gratitude que l'on est redevable envers quelqu'un ».⁸

Le travail philosophique a pour objet de compenser l'effet de dislocation sémantique. Il faut, nous dit Ricoeur, avancer l'hypothèse selon laquelle la dynamique conceptuelle de la reconnaissance se lit dans le renversement grammatical et le passage de la voix active et passive, du verbe reconnaître à celui d'être reconnu⁹.

Une démarche analogue pourrait être adoptée pour l'analyse du terme de « compromis ». Le *Littre* ne recense pas moins de sept définitions distinctes du compromis. Issu du latin *compromissum*, participe passé de *compromittere* – composé de *cum-* (ensemble) et *promittere* (promettre) – le compromis en tant que participe passé est intrinsèquement lié au verbe actif, « compromettre ». Les sens relevés dans le *Littre* sont nombreux, mais il est loisible de les rassembler sous une même logique : « I. Donner pouvoir à des arbitres ; saisir (dans un contexte juridique) ; II. Être en litige, faire des concessions pour résoudre une dispute, un désaccord ; III. Risquer, exposer, compromettre »¹⁰.

Loin d'être originellement un simple arrangement pragmatique, un sacrifice ou une concession – ainsi que l'ont suggéré certains travaux sur ce concept¹¹ –, le compromis repose sur une *promesse mutuelle*, engageant les parties prenantes.

⁵ Ricoeur, *Parcours*, 14-5.

⁶ Ricoeur, *Parcours*, 11.

⁷ Ricoeur, *Parcours*, 18.

⁸ Ricoeur, *Parcours*, 27.

⁹ Ricoeur, *Parcours*, 35.

¹⁰ Dictionnaire *Littre*, « Compromis 1. 2. » Disponible à l'adresse : <https://www.littre.org/definition/compromis.2>

¹¹ La majorité de la littérature parue sur le compromis, issue de la tradition analytique, en plein essor depuis une dizaine d'années, tend à lire le compromis du seul point de vue du processus ou du résultat et à le limiter à la définition de « concessions mutuelles ». Ainsi, P. Van Parijs déclare : « Un compromis est un accord, mais pas n'importe quel accord. Ce qui le distingue, ce sont les concessions

Le compromis manifeste une structure dialectique comparable à celle de la reconnaissance – il se déploie dans le champ sémantique de l'activité et la passivité, de l'agir et du pâtir¹². D'une part, « être compromis », dans sa forme passive, suggère une altération de l'intégrité ou de l'identité du sujet. D'autre part, « faire des compromis », ou « compromettre », dans sa forme active, traduit la démarche volontaire de soumettre un différend à une médiation commune.

De même que la reconnaissance, le compromis conserve une ambivalence sémantique, une « ombre du négatif¹³ », portant les stigmates d'une possible dégradation, que suggère l'expression « se compromettre ». Cette nuance révèle une tension éthique propre au compromis et à la reconnaissance qui, tout en étant nécessaires à la vie collective, sont menacés par « un négatif constitutif de la teneur de sens¹⁴ ». Ricœur écrit ainsi : « Le compromis est toujours sous la menace d'être dénoncé comme compromission par les pamphlétaires de tous bords¹⁵ ».

Compromis et reconnaissance, à l'instar des champs sémantiques de la reconnaissance de soi et de l'attestation, « apportent leurs harmoniques respectives¹⁶ » mais nous semblent converger au moins sur trois points. D'une part, compromis et reconnaissance partagent une dimension juridique (« reconnaissance de dette » ; « donner pouvoir à des arbitres »). Ensuite, même lorsqu'ils portent sur des objets (« reconnaître quelque chose », « faire un compromis sur quelque chose »), ils ont pour support un *sujet* (« je reconnais », « je fais un compromis »). Enfin, ils s'enracinent tous deux dans l'idée fiduciaire de *promesse*¹⁷ :

Quant à la promesse, si elle n'est pas mutuelle, elle est faite à un autre à qui il est promis de donner demain, donc de céder, en échange d'un bénéfice antérieurement reçu : un *covenant* est impliqué au terme de cette suite d'actes contractuels¹⁸.

Compromis et reconnaissance se rejoignent partiellement dans l'idée de *contrat* et d'un *abandon volontaire de droits*, ce qui n'est pas sans rappeler la théorie hobbesienne de l'État où l'individu se dessaisit volontairement de ses prérogatives au profit du Souverain. Paul Ricœur souligne toutefois que la conception hobbesienne du politique se fourvoie en faisant abstraction de

mutuelles qu'il implique » Voir Philippe Van Parijs, « What makes a good compromise? », *Government and Opposition* 3, no. 47 (2012), 469. Nos travaux sur le compromis ont cherché à écarter cette définition du compromis pour démontrer que le compromis gagne à être redéfini et reconceptualisé dans une perspective ricoeurienne, c'est-à-dire comme une « mise en intersection créative et volontaire d'ordres de grandeurs ». Voir Laure Assayag-Gillot, « Le compromis selon Paul Ricœur », *Négociations* 1, no. 29 (2018), 103-20.

¹² « Le renversement de l'agir au pâtir se tient dans l'espace de sens de l'agir : 'Mes actes je les ai subis et non commis,' (*Œdipe à Colone*, 437sq.), » (Ricœur, *Parcours*, 123).

¹³ Ricœur, *Parcours*, 166.

¹⁴ Ricœur, *Parcours*, 166.

¹⁵ Ricœur, *Parcours*, 306.

¹⁶ Ricœur, *Parcours*, 141.

¹⁷ Sur la notion de promesse chez P. Ricoeur, consulter le livre excellent d'Olivier Abel, *La promesse et la règle* (Paris : Michalon, 1996).

¹⁸ Ricœur, *Parcours*, 247.

l'altérité.¹⁹ Il est nécessaire de réhabiliter non seulement le fondement politique de la promesse, mais aussi son ancrage intersubjectif antérieur²⁰.

La promesse ouvre un espace d'engagement où le sujet se lie à autrui et à l'avenir. Cette dimension promissive commune du compromis et de la reconnaissance constitue le socle d'une relation éthique qui s'inscrit dans la temporalité étendue d'une éthique de la responsabilité mutuelle.

Le parcours mimétique de la reconnaissance et du compromis : de l'identification à l'attestation

P. Ricœur distingue trois stades de la reconnaissance : la reconnaissance comme identification, la reconnaissance de soi, et la reconnaissance mutuelle. La reconnaissance-identification implique une identification d'une référence quelconque²¹. Par la reconnaissance de soi, s'introduit l'ipséité, fondée sur l'attestation, c'est-à-dire sur l'énonciation de sa capacité sur le mode de la croyance, « je crois que je peux²² ». La forme de la plus élaborée de la reconnaissance est la reconnaissance mutuelle. Elle suppose non seulement l'attestation d'une capacité chez soi et autrui, mais l'établissement d'une relation de réciprocité mutuelle (« l'un l'autre »), qui n'annule pas l'asymétrie persistante entre moi et autrui – en me rapportant à l'autre, je ne deviens jamais l'autre qui conserve sa singularité, son altérité. Ce stade n'efface par les moments précédents de la reconnaissance, mais les intègre dans une dynamique ouverte et non-totalisante :

Les acquis de la reconnaissance-attestation de soi ne sont pas perdus, encore moins abolis par le passage au stade de la reconnaissance mutuelle.²³

C'est précisément cette capacité d'auto-distanciation du moi qui permet de reconnaître la légitimité d'autres positions et d'inaugurer l'espace intersubjectif du compromis. La reconnaissance mutuelle et le compromis authentique procèdent d'un même mouvement : une aptitude à se décentrer et se distancer du soi, qui n'est possible que parce que le soi est toujours déjà traversé par l'altérité à soi, avant même d'être en dialogue avec autrui.

Reconnaissance et compromis entretiennent ainsi un rapport similaire à la temporalité, articulant promesse (orientation vers l'avenir) et mémoire (préservation du passé)²⁴. Pour la reconnaissance, la mémoire permet la reconnaissance-identification (« je reconnais ce que j'ai connu »), tandis que l'attestation structure la projection vers le futur. Quant au compromis, la mémoire renvoie aux convictions initiales des parties prenantes, aux conflits passés qui demeurent présents même après l'obtention d'un accord, tandis que la promesse mutuelle permet de maintenir ses engagements à respecter l'accord dans la durée.

¹⁹ Ricœur, *Parcours*, 250-251.

²⁰ Ricœur, *Parcours*, 182.

²¹ « Au stade initial de notre parcours, le 'quoi' auquel la reconnaissance fait référence reste indifférencié. » Ricœur, *Parcours*, 38.

²² Ricœur, *Parcours*, 140.

²³ Ricœur, *Parcours*, 361.

²⁴ « La problématique de la reconnaissance de soi atteint simultanément deux sommets avec la mémoire et la promesse. L'une se tourne vers le passé, l'autre vers l'avenir. » Ricœur, *Parcours*, 165.

Je placerais très haut dans l'ordre d'importance le rapport au négatif placé ci-dessus en troisième position : la mémoire et la promesse ont l'une et l'autre à se confronter avec un contraire qui est pour chacun un ennemi qu'on peut dire mortel, l'oubli pour la mémoire, la trahison pour la promesse, avec leurs ramifications et leurs ruses.²⁵

De façon analogue, le compromis connaît une progression dialectique qui le distingue, par un « rapport au négatif ». Comprendre le compromis dans une perspective ricœurienne, dans sa forme la plus aboutie, signifierait réfléchir à ses « ennemis » conceptuels, pour penser par contraste son fondement positif dans une attestation mutuelle. Le compromis *éthique* suppose une capacité à reconnaître la légitimité partielle de positions antagonistes et à construire un espace commun malgré – et avec – les convictions différentes sur la vie bonne. On pourrait ainsi considérer que le « bon » compromis ricœurien met en œuvre une sollicitude qui reconnaît la vulnérabilité de soi et d'autrui, préserve l'insubstituabilité, évite la trahison de la promesse et conserve la possibilité du partage²⁶.

En s'écartant des lectures qui envisagent le compromis et la reconnaissance comme relevant de registres distincts²⁷, notre analyse fait donc apparaître une affinité conceptuelle inédite.

De La Justification de L. Boltanski et L. Thévenot : entre dette intellectuelle et regard critique

La réflexion sur le compromis développée par Luc Boltanski et Laurent Thévenot dans *De la justification : Les économies de la grandeur* (1991) constitue une référence majeure non seulement pour le développement de la sociologie pragmatique contemporaine, mais pour la réflexion de Paul Ricœur sur le compromis et la reconnaissance. L'intérêt de Ricœur pour cette théorie sociologique est attesté dans plusieurs textes²⁸. Il déclare « Je crois que c'est le seul texte important, en sciences humaines, qui s'intéresse au compromis²⁹ ».

Bien que le champ de recherche sur le compromis se soit considérablement élargi depuis les années 1990, Luc Boltanski et Laurent Thévenot ont en effet été parmi les premiers sociologues à étudier la manière dont les acteurs sociaux justifient leurs actions et parviennent à des accords par le biais du compromis. Selon eux, la figure du compromis émerge lorsque des acteurs, inscrits dans des « Cités » différentes ou « mondes » (marchand, industriel, civique, domestique, de l'opinion, et inspiré) parviennent à « suspendre leur différend, sans qu'il ait été réglé par le recours à une épreuve dans un seul monde³⁰ ». Le compromis apparaît ainsi comme une forme d'accord

²⁵ Ricœur, *Parcours*, 188.

²⁶ « C'est du rapport entre autos et héauton que je partirai pour élaborer un concept englobant de sollicitude, basé fondamentalement sur l'échange entre donner et recevoir. » Paul Ricœur, *Soi-même comme un autre* (Paris : Seuil, 1990), 220.

²⁷ Les théories de la reconnaissance se sont jusqu'à présent tenues à l'écart de toute réflexion sur le compromis, de même que les théories du compromis ont ignoré les apports des théories de la reconnaissance dans leurs investigations.

²⁸ Dans *Parcours*, *Le Juste 1*, et l'interview « Pour une éthique du compromis ».

²⁹ Ricœur, « Pour une éthique », 1.

³⁰ Luc Boltanski and Laurent Thévenot, *De La justification, Les économies de la grandeur* (Paris : Gallimard, 1991), 337.

composite qui n'élimine pas la pluralité des principes de justification des cités, mais les articule temporairement dans une configuration suffisamment acceptable par les parties.

Ricœur reconnaît sa dette intellectuelle envers les sociologues, dont les travaux lui offrent un cadre de discussion pour penser la pluralité des sphères de justice et les justifications en conflit³¹. Il reprend les acquis de la sociologie pragmatique³², en les infléchissant et établit, un parallèle explicite entre compromis et reconnaissance :

Les formes de compromis que ces auteurs évoquent à la fin de leur ouvrage ne sont pas sans rappeler les sortes de trêve que représentent les états d'*agapè*, et leur horizon de réconciliation³³.

Le paradoxe est peut-être que le statut de présupposition, qui paraît s'imposer à titre de fin des conduites de compromis, ne se trouve vérifié – *justifié* – que par l'aptitude du bien commun à relativiser l'appartenance à une cité particulière. Lui correspondrait, du côté des personnes, la *capacité de se reconnaître*³⁴ comme une figure du passage d'un régime de grandeur à un autre, sans se laisser enfermer dans l'oscillation entre le relativisme désillusionné et l'accusation pamphlétaire³⁵.

La réception ricœurienne de la théorie de la justification est critique et transformative. Le compromis repose sur la « capacité de se reconnaître » entre les personnes. Il emprunte plusieurs éléments centraux de la théorie, tels que la pluralité irréductible des mondes, le rôle du différend en l'absence d'une justification unitaire, mais les réélabore autour du concept nodal de reconnaissance que ces compromis supposent :

Mais l'intérêt, à mon avis, est ailleurs : il est dans la capacité d'éveiller par la critique chaque acteur d'un monde aux valeurs d'un autre monde, quitte à changer de monde. Une nouvelle dimension de la personne est ainsi révélée, celle de comprendre un autre monde que le sien,

³¹ Paul Ricœur, « La pluralité des instances de justices », in *Le Juste*, 1 (Paris : Esprit, 1995): 121-43. Cependant, l'influence est réciproque : les sociologues reconnaissent eux aussi leur dette intellectuelle envers Ricœur. « En raison de sa rare ampleur, l'œuvre philosophique de Paul Ricœur a participé de très diverses manières au renouveau de la sociologie française désigné par le tournant 'pragmatique'. Sans prétendre en rendre compte complètement, cet article de concert avec celui de Marc Breviglieri (voir son article dans le même numéro), témoignent de lectures sociologiques du philosophe qui lient les visées de justice, d'autorité et de reconnaissance aux capacités anthropologiques de l'humain et à leur vulnérabilité. » Laurent Thévenot, « Des Institutions en Personne. Une sociologie pragmatique en dialogue avec Paul Ricœur », *Études Ricœuriennes / RicœurStudies* 3, no. 1 (2012): 11.

³² La conception pragmatique du compromis présente plusieurs caractéristiques : elle est fondamentalement descriptive, ancrée dans l'observation des pratiques sociales ; ne se prononce pas sur les fondements normatifs des différentes cités, et conceptualise le compromis comme une suspension du différend.

³³ Ricœur, *Parcours*, 361.

³⁴ Nous soulignons.

³⁵ Ricœur, *Parcours*, 307.

capacité que l'on peut comparer à celle d'apprendre une langue étrangère au point d'apercevoir sa propre langue comme autre parmi les autres³⁶.

L'articulation entre reconnaissance et compromis peut alors être pensée à travers le paradigme de l'hospitalité langagière et l'intercompréhension mutuelle³⁷. L'hospitalité implique à la fois une ouverture inconditionnelle à l'autre fondée sur le don et la gratitude (dimension de la reconnaissance) mais aussi l'établissement de règles conditionnelles qui permettent la coexistence pacifique (dimension du compromis). Le compromis « éthique » est une modalité fondamentale de la reconnaissance mutuelle. Il s'oppose à l'intraduisible, par extension, à l'intransigeance : « l'intransigeance rend malheureusement impossible toute recherche de compromis³⁸ ».

La conception du compromis chez Ricœur présente plusieurs différences fondamentales avec l'approche de Boltanski et Thévenot. D'une part, il assume pleinement la dimension éthique d'éveil à la reconnaissance rendue possible par la recherche de compromis. La richesse du compromis est d'éveiller chaque acteur aux valeurs d'autres mondes qui peut même le conduire à changer de monde – c'est-à-dire changer de système de référence, et peut-être de valeurs. Alors que les sociologues considèrent le compromis comme une solution pratique à la pluralité des ordres de justification, Ricœur y voit une modalité éthique fondamentale de notre rapport à l'autre, et révélateur de notre condition politique marquée par le pluralisme et l'aspiration à la reconnaissance. L'originalité de la position ricœurienne s'explique par son ancrage dans une anthropologie de l'homme capable, où le sujet est défini non par une substance, mais par ses capacités – dire, agir, se raconter, se tenir responsable.

Pour Ricœur, le compromis est bien plus qu'un « bricolage » pragmatique ou un mécanisme de régulation sociale. C'est un acte éthique fondamental qui engage les parties dans une relation de reconnaissance, même si celle-ci demeure asymétrique et fragile. Conflits et tensions constituent le fondement commun de la reconnaissance et du compromis. Ils doivent opérer conjointement, à l'instar de deux réactifs chimiques similaires mais complémentaires, pour garantir le caractère pacifique du vouloir-vivre-ensemble.

La tension entre reconnaissance et compromis : le chemin du vouloir-vivre-ensemble ?

Reconnaissance et compromis sont interdépendants : ils n'existent donc pas l'un sans l'autre. S'ils doivent s'articuler de manière complémentaire au sein d'une dialectique productive, c'est parce qu'ils s'auto-corrigent. Ils se bornent mutuellement dans leurs prétentions excessives, et servent à l'un et à l'autre de contre-poids. La tension entre « conflictualité et générosité partagée³⁹ » qui caractérise la dynamique de la reconnaissance, se retrouve dans le compromis. Loin d'être un obstacle à surmonter, la conflictualité constitue le moteur même de la relation éthique qui fonde toute communauté politique. La reconnaissance, dans son acception ricœurienne, implique de dépasser la tolérance négative, de supporter simplement l'opinion d'un

³⁶ Ricœur, *Parcours*, 305-6.

³⁷ Paul Ricœur, *Sur la traduction* (Paris : Les Belles Lettres, 2016).

³⁸ Ricœur, « Pour une éthique du compromis », 2.

³⁹ Ricœur, *Parcours*, 363.

autre avec qui on est en désaccord⁴⁰, pour accéder à une véritable acceptation de la différence comme constitutive de notre rapport à l'autre et du tissu social. Le compromis met également en branle une démarche volontaire de conciliation des valeurs en tension, sans les dissoudre dans un consensus neutralisant, qui vise un vouloir-vivre-ensemble toujours à reprendre et inachevé :

Ce besoin tient non seulement à ce qu'il y a d'actif et d'inachevé dans le vivre-ensemble, mais à la sorte de carence ou de manque qui tient au rapport même du soi à sa propre existence⁴¹.

La reconnaissance : la condition d'un compromis authentique

Notre hypothèse est que la dynamique de la reconnaissance empêche le compromis de se dégrader en simple calcul stratégique ou en rapport de force. Sans le parcours de la reconnaissance, le compromis risque de n'être qu'une suspension temporaire des hostilités, dicté par des considérations purement utilitaristes.

La reconnaissance comme identification est la condition antérieure du compromis. Avant même de discuter ou de délibérer, il faut être capable d'identifier ses valeurs, mais aussi de reconnaître l'autre comme une partie prenante légitime dans le conflit. La reconnaissance de soi suppose de se reconnaître comme capable d'agir, de juger, de délibérer, de maintenir ses convictions à travers les promesses, et surtout de faire des concessions sans se renier. En somme, pour être tenu responsable d'un compromis, il faut être capable de se reconnaître à travers ses actes.

Mais la reconnaissance mutuelle est aussi le *cœur éthique* du compromis. Pour que l'accord ne soit pas une compromission, il faut que chaque partie reconnaisse une symétrie minimale dans la relation, même si celle-ci n'est pas parfaitement égalitaire. En l'absence de reconnaissance mutuelle, le compromis se dégrade en compromission : « Il n'y a pas de confusion dans le compromis comme dans la compromission. Dans le compromis, chacun reste à sa place, personne n'est dépouillé de son ordre de justification⁴² ».

La reconnaissance mutuelle empêche que le compromis ne sombre dans la compromission, c'est-à-dire dans l'instrumentalisation des ordres de justification, et par extension, dans l'absence de reconnaissance des valeurs et des personnes qui peuplent ces ordres. Pour que le compromis soit authentique, c'est-à-dire qu'il soit un échange de promesses mutuelles, chaque partie doit consentir à des concessions, non par simple résignation face à un rapport de force défavorable, mais en raison de la reconnaissance de l'existence légitime des parties adverses. C'est précisément la mutualité de la reconnaissance qui distingue le compromis authentique de la simple capitulation ou de la manipulation stratégique.

Le compromis : la réalisation pratique de la reconnaissance

La réciproque est vraie. Le parcours de la reconnaissance ne peut se déployer sans compromis. Compris comme un processus dialogique de médiation entre identités, intérêts, et

⁴⁰ Paul Ricœur, « Tolérance, intolérance, intolérable » (1990), in *Lectures, vol. 1: Autour du politique* (Paris : Seuil, 2014), 295-312.

⁴¹ Ricœur, *Soi-même comme un autre*, 218.

⁴² Ricœur, « Pour une éthique du compromis », 1.

valeurs, le compromis devient le *mode d'actualisation* de cette reconnaissance, en ce qu'il permet à chacun, sur le plan éthique et politique, d'être reconnu, sans que cette reconnaissance ne se fasse au détriment des autres. Le compromis permet à la reconnaissance de dépasser l'impasse potentielle du conflit identitaire des demandes de reconnaissance, et de trouver une solution pratique qui permette de mieux représenter les valeurs antagonistes entre les différents ordres. La reconnaissance, si elle n'est pas médiatisée par la pratique du compromis, peut conduire à une juxtaposition d'identités closes sur elles-mêmes, incapables de construire un monde commun.

P. Ricœur a souligné les dérives possibles d'une reconnaissance absolue, qui pourrait se transformer en une quête de validation sans fin. Dans *Parcours de la reconnaissance*, il met en garde contre une conception de la reconnaissance uniquement axée sur la différence qui négligerait les similitudes entre les diverses conceptions du bien. P. Ricœur remarque que la quête infinie de reconnaissance conduit à une « conscience malheureuse », figure d'un « mauvais infini⁴³ », c'est-à-dire l'enfermement des individus dans un sentiment perpétuel de victimisation, dans la recherche d'un idéal monolithique, inatteignable, qui rend toute reconnaissance concrète insuffisante. La relation à l'autre devient alors antagonique, au détriment de l'éthique.

C'est ici que le compromis intervient comme *mode de régulation* des demandes excessives de la reconnaissance. Il ne vise pas à abolir les tensions, ni à nier les différences, mais à leur donner une forme politique viable. Cette recherche de l'accord institue un cadre dans lequel les exigences de reconnaissance peuvent être articulées, discutées et partiellement satisfaites, sans sombrer dans l'absolu ou le ressentiment. Comme le souligne P. Ricœur (1991b), le compromis n'est pas une solution définitive, mais un équilibre provisoire qui permet aux différentes parties de continuer à coexister, sans se renier, malgré leurs désaccords :

Le compromis est toujours faible et révocable, mais c'est le seul moyen de viser le bien commun. Nous n'atteignons le bien commun que par le compromis, entre des références fortes mais rivales⁴⁴.

Le manque de reconnaissance est interprété comme mépris et conduit bien souvent à des conflits sociétaux profonds, voire à des guerres civiles⁴⁵. D'après Ricoeur, c'est le compromis qui constitue précisément « une barrière entre l'accord et la violence » :

Nous pourrions même dire que le compromis est notre seule réplique à la violence dans l'absence d'un ordre reconnu par tous⁴⁶.

En d'autres termes, lorsque les individus ne s'accordent pas sur les conceptions du bien, ils ont essentiellement deux options : recourir à la violence ou trouver un compromis. Cela signifie également qu'il faut se garder d'opposer le compromis et les luttes pour la reconnaissance. Le conflit ne disparaît pas ; au contraire, une certaine forme de conflictualité, encadrée par les institutions démocratiques et régulée par une pratique non violente du compromis fondée sur la reconnaissance, constitue le fondement sur lequel peuvent se bâtir des « états de paix ».

⁴³ Ricœur, *Parcours*, 317-18.

⁴⁴ Ricœur, « Pour une éthique du compromis », 2.

⁴⁵ Ricœur, *Parcours*, 293-4.

⁴⁶ Ricœur, « Pour une éthique du compromis », 2.

L'alliance de la reconnaissance et du compromis : la construction créative d'états de paix ?

La montée en puissance de revendications identitaires exclusives tend à miner l'articulation productive entre reconnaissance et compromis. Lorsque l'identité est conçue comme une essence immuable plutôt que comme une identité narrative, ouverte à la rencontre avec l'altérité, la reconnaissance mutuelle devient difficile, et le compromis apparaît comme trahison.

Conjuguer compromis et reconnaissance offre une perspective de pacification qui n'est pas une simple suspension temporaire des hostilités, mais une véritable reconnaissance de la légitimité des positions adverses dans leur irréductible différence :

C'est en absence d'accord que nous faisons des compromis pour le bien de la paix civique.
(...) Comme nous n'avons que des références fragmentaires, c'est entre ces références-ci que nous sommes obligés de faire des compromis⁴⁷.

Le couplage de ces deux concepts permet de penser la paix civique. En l'absence d'un consensus partagé, d'un ordre moral universellement reconnu, nous sommes conduits à faire des compromis. Le compromis stabilise *provisoirement* les demandes de reconnaissance, en instaurant une forme de trêve symbolique dans la confrontation. Le compromis ne saurait donc être purement procédural. La logique de reconnaissance mutuelle rappelle au compromis l'exigence de réciprocité authentique.

La tension productive entre reconnaissance et compromis apparaît alors sous une nouvelle lumière, comme source essentielle de créativité politique. Cette relation invite à concevoir la communauté politique non comme un état stable à atteindre, mais comme un processus dynamique en perpétuelle redéfinition. Ricœur nous dit que c'est « la capacité au compromis qui ouvre l'accès privilégié au bien commun⁴⁸ ». Le « vouloir-vivre-ensemble » n'est pas donné une fois pour toutes, mais doit être constamment réinventé à travers la tension entre reconnaissance et du compromis.

Dans cette médiation entre reconnaissance et compromis, les institutions démocratiques jouent un rôle crucial. Elles offrent des espaces de délibération et d'argumentation où les demandes de reconnaissance peuvent s'exprimer et être entendues, tout en imposant des contraintes procédurales de justice qui conduisent les parties prenantes à opter pour la recherche de compromis.

- *La guerre d'Algérie : les conséquences tragiques du refus de reconnaissance et de compromis*

La guerre d'Algérie (1954-1962) constitue un exemple paradigmatique des conséquences désastreuses du déni de reconnaissance politique. Dans une archive du Fonds Ricœur, une note manuscrite de P. Ricœur intitulée « Négociateur en Algérie » affirme avec une surprenante fermeté :

⁴⁷ Ricœur, « Pour une éthique du compromis », 2.

⁴⁸ Ricœur, *Parcours*, 306.

« Je tiens pour une bataille perdue le refus de reconnaître l'existence du fait national algérien⁴⁹ »⁵⁰. Une analyse « ricœurienne » de cette lutte pour la reconnaissance, permet d'identifier les différentes dimensions du déni de reconnaissance : la négation de l'altérité, la méconnaissance des rapports de domination, le refus de voir la violence systématique exercée sur les peuples colonisés à cette époque.

Ces multiples formes de déni ont empêché l'émergence d'un véritable compromis politique, qui aurait exigé, en amont, la reconnaissance de l'existence politique de l'autre. Paul Ricœur souligne que le refus de reconnaissance ouvre la voie à la violence et à l'effondrement des liens politiques, réactivant un état de nature hobbesien dans lequel chacun devient une menace pour autrui. À une autre occasion, il écrit : « J'interprète : la méconnaissance se sait déni de cette reconnaissance qui s'appelle la paix⁵¹. » La guerre d'indépendance algérienne fut une lutte pour la libération qui illustre les conséquences d'un profond refus de reconnaissance politique et de l'échec du compromis à trouver une solution politique mutuellement reconnue avant le déclenchement d'une violence généralisée.

L'incapacité à mettre en œuvre la reconnaissance et le compromis a conduit à la guerre et au désastre. Le refus de dialogue a radicalisé le mouvement indépendantiste, déclenchant un conflit violent qui dura huit ans, causa des centaines de milliers de morts et entraîna la torture de civils algériens par la police française. Cet exemple illustre tragiquement pourquoi le refus de reconnaissance politique peut déclencher un cycle de violence. Il est plausible que la reconnaissance mutuelle, fondée sur une éthique du compromis, aurait pu prévenir cet épisode violent, qui a laissé des cicatrices profondes sur les sociétés française et algérienne jusqu'à aujourd'hui.

- *Martin Luther King, et la lutte pour la reconnaissance des droits civiques*

À l'inverse, la figure de Martin Luther King, mentionnée dans *Amour et Justice*⁵² aux côtés d'autres figures d'hommes non-violents (Saint-François et Gandhi) illustre la puissance transformatrice et pacificatrice d'une lutte pour la reconnaissance, menée dans une perspective non-violente de recherche de compromis. Fondé par un appel aux valeurs démocratiques partagées, le révérend King a su articuler les revendications spécifiques de la communauté afro-américaine avec les principes universels de la Déclaration d'indépendance américaine, construisant ainsi une dialectique fructueuse entre la *particularité* de la reconnaissance et l'*universalité* du vouloir-vivre-ensemble. Son célèbre discours « I Have a Dream » incarne parfaitement cette dialectique : le rêve est à la fois ancré dans les expériences particulières des Afro-

⁴⁹ Nous soulignons.

⁵⁰ Paul Ricœur, « Négociateur en Algérie », Fonds Ricœur, conf. 050.2, 1956. Paul Ricœur, sensible à la fois à la cause algérienne et à la situation des Français résidant en Algérie, adopta une vision nuancée de la guerre. Initialement favorable à une réforme coloniale, il évolua progressivement vers le soutien à l'indépendance. Voir Jean-Pierre Peyroulou, « Paul Ricœur, Esprit et la guerre d'Algérie », *La Revue des revues* 2, no. 66 (2021), 88-97; Paul Ricœur, « La question coloniale », Fonds Ricœur IIIA15. *Réforme* 3, no. 131 (1947), 1-2; Ernst Wolff, « Presentation: Paul Ricœur, 'the Question of the Colonies' », *Études Ricœuriennes / Ricœur Studies* 12, no. 1 (2021), 21-5.

⁵¹ Ricœur, *Parcours*, 243

⁵² Paul Ricœur, *Amour et Justice* (Paris : Points, 2008), 118.

Américains et ouvert à un horizon universel de fraternité et d'égalité. Cette articulation entre la reconnaissance des différences et l'affirmation d'une humanité partagée constitue le fondement même d'une éthique authentique du compromis. Dans ce cas particulier, l'approche de King montre que la dialectique de la reconnaissance et du compromis peut elle-même engendrer une révolution sociale. En poursuivant la justice par des moyens non violents et des canaux institutionnels, il a transformé la société, remodelant profondément les normes juridiques, politiques et morales.

La stratégie de King reposait sur trois piliers fondamentaux qui illustrent la tension productive entre reconnaissance et compromis : la non-violence active, l'appel à une reconnaissance mutuelle, la mobilisation des institutions à travers la recherche de compromis. Le compromis poursuivi n'implique pas l'abandon des principes⁵³. Au contraire, il constitue un vecteur de reconnaissance qui contribue à préserver l'engagement envers le vivre-ensemble, à forger des alliances et trouver des points d'intersection avec d'autres communautés politiques au sein de la *polis*. Dans cette perspective, le compromis s'oppose au sectarisme, qui assimile tout compromis à un « compromis pourri⁵⁴ ».

Les stratégies non violentes ont permis des avancées significatives, notamment le Civil Rights Act de 1964 et le Voting Rights Act de 1965, accordant aux Afro-Américains des protections légales contre la discrimination et garantissant leur droit de vote. Comme l'a souligné Martin Luther King, toutefois, la reconnaissance juridique ne constitue qu'une étape dans un processus plus long de reconnaissance véritable, qui doit également se refléter dans les pratiques sociales et la conscience collective. Dans « L'homme non violent et sa présence à l'histoire », Ricœur considère l'acte de l'homme non violent comme un « geste excessif », une expérience vive qui ne peut « être institutionnalisée⁵⁵ ». Bien que la reconnaissance juridique ne soit qu'une étape préliminaire vers

⁵³ Ainsi, Martin Luther King a refusé d'abandonner la valeur de l'égalité, de même que les résistants français de la Seconde guerre mondiale se sont opposés à Hitler, quand la plupart des hommes politiques étaient coupables de compromissions infâmes. Sur la vertu d'intransigeance, voir Richard H. Weisberg, *In Praise of Intransigence, The Perils of Flexibility* (Oxford : Oxford University Press, 2014). Lorsque la reconnaissance politique est niée, la fermeté est préférable pour éviter de devenir complice de comportements répréhensibles, tels que la torture, la discrimination, voire, l'extermination. Dans ce cas, affirmer ses convictions est nécessaire, et préserver ses valeurs est préférable à tout compromis.

⁵⁴ « Le sectarisme est une disposition à envisager tout compromis comme un compromis pourri. » Avishai Margalit, *On Compromise and Rotten Compromises* (Princeton : Princeton University Press, 2009), 184. Au sujet des sectaires, Nancy Rosenblum écrit : « Ils cherchent à perturber l'ordre constitutionnel, s'opposent aux institutions démocratiques et aux processus légaux de changement, menacent de recourir à la violence contre ou au nom de certaines politiques, et croient que les opposants politiques doivent être détruits (souvent en estimant que 'nous' sommes les vrais citoyens et qu'ils sont des étrangers). » Nancy L. Rosenblum, *On the Side of Angels, An Appreciation of Parties and Partisanship* (Princeton : Princeton University Press, 2008), 372.

⁵⁵ Paul Ricœur a écrit un court texte sur la non-violence, en l'attribuant à un geste de conviction prophétique plutôt qu'à un acte purement politique. Ricœur considère l'acte de l'homme non-violent comme un « geste excessif », une expérience vive qui ne peut pas « faire institution » (Paul Ricœur, *Parcours*, 56 ; Paul Ricœur, « L'homme Non Violent et Sa Présence à l'histoire », *Esprit* 2, no. 153 (1949): 224-34). Le philosophe n'a cependant jamais repris ce thème de la non-violence par la suite.

une reconnaissance sociale pleine et entière, qui nécessite une consolidation à travers les pratiques sociales et les représentations collectives partagées, l'exemple de King suggère – peut-être cette fois par opposition à la perspective de Ricœur – que le discours des acteurs non violents peut être institutionnalisé via des mécanismes de reconnaissance.

La question du « devoir de mémoire⁵⁶ » se pose après de profonds refus de reconnaissance. Les mémoires de conflits ou de guerres sont souvent instrumentalisées politiquement⁵⁷, rendant difficile la culture d'une mémoire qui ne soit ni antagoniste ni purement performative, mais véritablement réconciliatrice. Les revendications concurrentes entre victimes compliquent encore cette tâche. Dans ce contexte, les « us et abus⁵⁸ » du devoir de mémoire doivent céder la place à un travail soutenu et réflexif de la mémoire – un travail qui ne peut être significatif que s'il participe à une dialectique plus large de reconnaissance et de compromis.

Le devoir de mémoire à lui seul ne peut prévenir la récurrence de l'intolérance ou de la violence extrême. Pourtant, les expériences traumatiques extrêmes peuvent aussi servir de matrices mnémoniques, offrant un fondement pour comprendre les revendications de justice et de réparations. Lorsque la mémoire s'accompagne de reconnaissance et d'un compromis éthique, elle ouvre la possibilité d'une réconciliation sociale : le pardon et la parole des victimes sont honorés, sans être récupérés par des agendas externes. La mémoire, la reconnaissance et le compromis peuvent travailler ensemble pour tempérer les excès de chacun. La reconnaissance exige de prendre acte de la spécificité des injustices passées, tandis qu'une éthique du compromis requiert que ces mémoires ne soient pas instrumentalisées et soient intégrées dans un récit partagé. Ensemble, elles soutiennent la quête d'une société capable d'affronter les torts du passé et de maintenir un engagement commun envers le vivre-ensemble.

Une hypothèse avancée est que sa position aurait peut-être radicalement changé sur la question, car elle ne lui semblait plus pertinente (voir Bernard Quelquejeu, « La lutte non violente », *art. cit.*). Nous pensons, en effet, que des leaders non-violents plus tardifs à cet article, comme Martin Luther King, auraient pu le faire changer d'avis : Martin Luther King a en effet lié l'élément prophétique (l'amour) avec la responsabilité politique (la justice), et fait, précisément, institution, en permettant l'octroi de droits civiques déniés aux Afro-américains. La conception de l'acteur non-violent de P. Ricœur nous semble excessivement prophétique, et peut-être tributaire d'une certaine méconnaissance des enjeux politiques et éthiques des mouvements non-violents.

⁵⁶ « Ce que dans la prochaine étude on appellera devoir de mémoire consiste pour l'essentiel en devoir de ne pas oublier. Ainsi, une bonne part de la recherche du passé est-elle placée à l'enseigne de la tâche de ne pas oublier. » Paul Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli* (Paris : Seuil, 2000), 37.

⁵⁷ « C'est dans la mesure où la proclamation du devoir de mémoire demeure captive du symptôme de hantise qu'il ne cesse d'hésiter entre us et abus. Oui, la manière dont le devoir de mémoire est proclamé peut faire figure d'abus de mémoire à la façon des abus dénoncés un peu plus haut sous le signe de la mémoire manipulée. Il ne s'agit certes plus de manipulations au sens délimité par le rapport idéologique du discours au pouvoir, mais de façon plus subtile au sens d'une direction de conscience qui se proclame elle-même porte-parole de la demande de justice des victimes. » Ricœur, *La mémoire*, 109.

⁵⁸ Ricœur, *La mémoire*, 111.

Une éthique politique minimale ou maximale ?

Ces exemples historiques mettent en lumière l'importance d'une politique éthique, fondée sur les institutions justes, la reconnaissance mutuelle, et la construction de compromis démocratiques authentiques.

Selon Ricœur, la dimension éthique du pouvoir réside non seulement dans la volonté de vivre ensemble, mais aussi dans le contrôle et la régulation de la violence, qui représentent paradoxalement l'expression la plus visible du pouvoir⁵⁹.

Ricœur nous rappelle que les institutions sont justes non seulement lorsqu'elles s'ancrent dans un « sens de la justice », mais aussi lorsqu'elles médiatisent le « consensus conflictuel » de la société civile⁶⁰. « C'est pourquoi on risque de rencontrer plutôt des figures de compromis que de consensus au titre de l'accord⁶¹ ». L'accord entre agents ne prend pas souvent la forme d'un consensus harmonieux, mais plutôt celle d'un compromis fragile, traversé par le conflit sous-jacent. Les institutions doivent être suffisamment stables pour couler la reconnaissance mutuelle dans l'ordre démocratique, et suffisamment flexibles pour s'adapter à l'émergence de nouvelles demandes de reconnaissance.

Cette éthique politique de la démocratie, est-elle maximale ou minimale ? On laissera le lecteur libre d'en juger. Il convient toutefois de se rappeler que Ricœur qualifie son projet de « petite éthique » dans *Soi-même comme un autre*, alors que son travail opère en réalité une refondation majeure de la philosophie morale et politique.

Conclusion

Ce travail a cherché à montrer que la pensée de Paul Ricœur sur la reconnaissance ne saurait être réduite à cette seule notion. Le rôle structurant du compromis ne doit pas être sous-estimé, à travers une « éthique du compromis », car ce dernier garantit que la reconnaissance ne dérive pas vers des formes négatives ou instrumentalisées. Pour être éthique, et éviter ces écueils, le compromis doit à son tour pleinement intégrer la logique dialectique au cœur de la reconnaissance. Autrement dit, la reconnaissance doit servir de fondement au « bon » compromis, respectueux du pluralisme axiologique qui traverse nos sociétés.

Le compromis peut représenter un danger pour la reconnaissance s'il se réduit à une simple transaction stratégique, vidée de toute considération éthique, et s'il ne tient pas compte des identités et de l'estime sociale réclamée par les parties en présence. Dans ce cas, il y a le risque de conduire à des accords superficiels ou injustes. À l'inverse, les demandes de reconnaissance peuvent devenir un obstacle au compromis si elle se radicalisent en revendications identitaires rigides, fermées au dialogue et au renoncement partiel, nécessaire à tout accord démocratique. Absolutiste, ce type de reconnaissance peut ainsi empêcher l'ouverture d'esprit, nécessaire au

⁵⁹ Voir en particulier Paul Ricœur, « Éthique et politique », *Autres Temps. Les cahiers du christianisme social*, no. 5 (1985): 58-70 et Paul Ricœur, « Quelle éthique en politique? », *Bulletin du Centre protestant d'études et de documentation* IIA427, Fonds Ricœur, no. 334 (septembre-octobre 1988), 3-8.

⁶⁰ Paul Ricœur, « Le Cercle de La Démonstration », *Esprit* 135, vol. 2 (1988b): 78-88.

⁶¹ Ricœur, *Parcours*, 301.

compromis. C'est pourquoi il est essentiel de penser ces deux notions dans une relation dialectique, où chacune corrige les dérives potentielles de l'autre.

À travers ces deux concepts, se dessinent les contours d'une éthique contemporaine fondée sur la reconnaissance *et* le compromis. Les demandes de reconnaissance impliquent de rester vigilants face aux diverses formes de déni qui peuvent surgir dans l'espace politique. Mais elles invitent aussi à une pratique du compromis, de la part des institutions et du corps politique dans son ensemble, qui s'efforce de traduire institutionnellement la reconnaissance mutuelle des citoyens.

Mon intention était de démontrer que la démocratie doit être portée par la tension vivante entre reconnaissance et compromis, tension qui pourrait être la seule à même de réconcilier la diversité des conceptions du bien avec l'exigence collective de construire un monde commun.

Bibliographie

- Abel, Olivier, *La promesse et la règle* (Paris : Michalon, 1996).
- Arnsperger, Christian, and Emmanuel Picavet, « More than Modus Vivendi, Less than Overlapping Consensus: Towards a Political Theory of Social Compromise », *Social Science Information* 43, no. 2 (2004), 167–204.
- Assayag-Gillot, Laure, « Le compromis selon Paul Ricœur », *Négociations* 1, no. 29 (2018), 103–20.
- Boltanski, Luc, et Laurent Thévenot, *De la justification. Les économies de la grandeur* (Paris : Gallimard, 1991).
- Kapelner, Zsolt, « Mutual Service as the Relational Value of Democracy », *Ethical Theory and Moral Practice* 25, no. 4 (2022), 651–65.
- Luste Boulbina, Seloua, « 1954, Pierre Mendès France et les indépendances, Indochine, Tunisie, Algérie », *Sens-public.org*, no. 3 (2006).
- Marcelo, Gonçalo, « Paul Ricœur and the Utopia of Mutual Recognition », *Études ricoeuriennes / RicœurStudies* 2, no. 1 (2011): 111–33.
- Margalit, Avishai, *On Compromise and Rotten Compromises* (Princeton : Princeton University Press, 2009).
- Nachi, Mohamed, « Deux concepts de compromis : commun vs analogique », *Négociations* 2, no. 16 (2011), 95–108.
- Parijs, Philippe Van, « What Makes a Good Compromise? », *Government and Opposition* 47, no. 3 (2012), 466–80.
- Peyroulou, Jean-Pierre, « Paul Ricœur, Esprit et la guerre d'Algérie. » *La Revue des revues* 2, no. 66 (2021), 88–97.
- Quelquejeu, Bernard, « La lutte non violente relève-t-elle de la seule éthique de conviction? Dialogue avec la pensée de Paul Ricœur », *Revue d'éthique et de théologie morale* 3, no. 265 (2011), 113–20.
- Ricœur, Paul, « La question coloniale », Fonds Ricœur IIIA15. *Réforme* 3, no. 131 (1947), 1–2.
- Ricœur, Paul, « Négociateur en Algérie », Fonds Ricœur, conf. 050.2 (1956).
- Ricœur, Paul, « L'homme Non Violent et Sa Présence à l'histoire », *Esprit* 2, no. 153 (1949), 224–34.
- Ricœur, Paul, « Éthique et politique », *Autres Temps. Les cahiers du christianisme social*, no. 5 (1985), 58–70.
- Ricœur, Paul, « Quelle éthique en politique? », *Bulletin du Centre protestant d'études et de documentation* IIA427, Fonds Ricœur, no. 334 (septembre-octobre 1988), 3–8.
- Ricœur, Paul, « Le Cercle de La Démonstration », *Esprit* 2, no. 135 (1988b), 78–88.
- Ricœur, Paul, *Soi-même comme un autre* (Paris : Seuil, 1990).
- Ricœur, Paul, « Pour une éthique du compromis. Interview recueillie par Jean-Marie Muller et François Vaillant », *Alternatives non violentes*, no. 80 (1991), 1–7.
http://palimpsestes.fr/textes_philo/Ricœur/ethique_compromis.pdf
- Ricœur, Paul, *Le Juste*, 1 (Paris : Esprit, 1995).

- Ricœur, Paul, « Connaissance de soi et éthique de l'action. Rencontre avec Paul Ricœur (propos recueillis par J. Lecomte, à l'occasion de la parution de *Réflexion faite: Autobiographie intellectuelle*) », Fonds Ricœur, 1996.
- Ricœur, Paul, « Étranger, moi-même », *Conférence, semaines sociales de France*, 1997. <https://www.ssf-fr.org/wp-content/uploads/2024/03/rencontre-ssf1997-etranger-moi-meme.pdf>
- Ricœur, Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli* (Paris : Seuil, 2000).
- Ricœur, Paul, *Parcours de la reconnaissance: Trois études* (Paris : Stock, 2004).
- Ricœur, Paul, « Devenir Capable, être reconnu. Texte écrit pour la réception du Kluge Prize, Bibliothèque du Congrès », 2005. https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Revue_des_revues_200_1152AB.pdf
- Ricoeur, Paul, *Amour et Justice* (Paris : Points, 2008).
- Ricœur, Paul, *Lectures 1, Autour du politique* (Paris : Seuil, 2014).
- Ricoeur, Paul, *Sur la traduction* (Paris : Les Belles Lettres, 2016).
- Rioux, Jean-François, « Ricœur et l'anonymat des institutions », *Dialogue* 60, no. 3 (2021), 395–402.
- Roman, Sébastien, « Les luttes pour la reconnaissance et l'agapè. Paul Ricœur, Marcel Hénaff, et Axel Honneth », 2019, ffhal-02065417.
- Rosenblum, Nancy L., *On the Side of Angels: An Appreciation of Parties and Partisanship* (Princeton: Princeton University Press, 2008).
- Schlanger, Judith, « La pensée inventive », In *Les concepts scientifiques. Invention et pouvoir*, edited by Elisabeth Stengers and Judith Schlanger, (Paris : Gallimard, 1991).
- Thévenot, Laurent, « Des Institutions en Personne. Une sociologie pragmatique en dialogue avec Paul Ricœur », *Études Ricoeuriennes / RicœurStudies* 3, no. 1 (2012), 11-33.
- Weisberg, Richard H., *In Praise of Intransigence: The Perils of Flexibility* (Oxford : Oxford University Press, 2014).
- Wolff, Ernst, « Presentation: Paul Ricoeur, 'the Question of the Colonies' », *Études Ricoeuriennes / RicœurStudies* 12, no. 1 (2021), 21-5.